

Interpellation présentée par le député:

M. Christian Brunier

Date de dépôt : 13 juin 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite sur les éventuels cadeaux fiscaux offerts aux employé-e-s du WEF

Selon des accords internationaux, les collaboratrices et collaborateurs des organisations internationales bénéficient d'une exonération d'impôts.

A première vue, les employé-e-s du World Economic Forum (WEF) seraient assimilé-e-s **à tort** aux statuts des fonctionnaires internationaux et bénéficieraient abusivement de ce cadeau fiscal.

Or, le WEF n'est en aucun cas assimilable à une organisation gouvernementale internationale.

Le Conseil d'Etat confirme-t-il ceci et, si oui, va-t-il corriger la situation pour traiter équitablement les contribuables du canton ?

Je remercie par avance le gouvernement de sa réponse.